



Question sur aide bénévole projet associatif (pour enfant malade)

Par **sonia**, le **18/05/2011** à **19:02**

Bonjour,

Je suis Présidente d'une association à but non lucratif nommée "yssam, syndrome de west" : Yssam étant mon enfant qui souffre d'une maladie neurologique rare et très invalidante.

Dans le cadre de mon association, je suis en train d'élaborer un projet de création de lit "cabane" en bois, sur mesure, pour mon enfant. J'ai, pour ce projet, sollicité le soutien et la participation d'une classe de menuiserie de l'Institut des Métiers Techniques de Grenoble. L'enseignant responsable, très emballé par le côté humain de cette mission, souhaite me rencontrer afin que je lui expose mon idée. Seulement la question du droit se pose et il craint que la hiérarchie ne soit contre du point de vue des normes de sécurité. Dans le cas où un accident surviendrait avec ce lit, la crainte que je me retourne contre les fabricants, à savoir l'Institut.

Pourriez vous me dire ce que vous pensez de cette situation ?

Quels arguments pourrais-je avoir pour les rassurer ?

Vous remerciant par avance.

cordialement